



Avis de supplement de la taxe departementale

Par **kiki**, le **19/02/2010** à **10:21**

Bonjour,

suite au dépôt d'un d'un permis de construire en aout 2006 j'ai reçu a payer la taxe départementale avec un délais que j'ai respecté.

or en décembre 2009 je reçois un courrier m'expliquant que le taux de la taxe a été voté en janvier 2005 et rendu exécutoire en février 2005 et me réclame la différence dans un très cour délais .

ont ils le droit de me réclamer cette somme si longtemps après.merci.